



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier de presse

Signature de l'accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région



13 novembre 2014

Accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région

Les acteurs de la Grande Région, en partenariat avec d'autres organismes concernés, ont décidé d'approfondir leur coopération en faveur de la formation professionnelle transfrontalière. Ainsi ont-ils élaboré un accord-cadre, signé le 13 novembre au Luxembourg par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, Nicolas Schmit, la directrice de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), Isabelle Schlessier et Emmanuelle Mathieu, d'EURES-T P.E.D (European Employment Services - Transfrontalier). La signature par la plupart des autres acteurs s'est faite le 5 novembre à Trèves. L'accord entrera en vigueur le 4 décembre.

Un accord pour l'emploi

La Grande Région existe, forte de plus de 213 000 travailleurs frontaliers. Ses régions partenaires (Sarre, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Wallonie, Communautés française et germanophone de Belgique) concentrent d'ailleurs les flux frontaliers les plus importants de l'Union européenne. Cependant, la crise économique et financière aggrave les tensions sur le marché du travail, le chômage des jeunes demeure une constante de nos sociétés fragilisées par les contraintes budgétaires, les besoins en main d'œuvre qualifiée ne cessent de croître : autant de raisons qui justifient d'ouvrir encore davantage et de façon plus systématique le marché du travail de la Grande Région.

L'accord – cadre ne se limite pas à la formation professionnelle : il couvre également la formation continue et les actions visant les demandeurs d'emploi et les personnes peu qualifiées, en particulier les jeunes.

Des objectifs communs

L'accord – cadre définit pour la première fois des objectifs communs en matière de formation professionnelle transfrontalière pour la Grande Région. Ce faisant, il met en œuvre les décisions du Sommet de la Grande Région et les recommandations du Conseil parlementaire interrégional et du Comité économique et social de la Grande Région sur la promotion de la formation professionnelle et de la mobilité professionnelle dans la Grande Région.

De nombreuses initiatives existent déjà dans ce domaine, au niveau local, régional ou bilatéral. Il s'agit de les structurer et de les rendre plus visibles aux yeux du grand public en développant la concertation entre les parties prenantes.

L'accord vise tout particulièrement à intensifier au sein de la Grande Région:

- l'intégration du marché du travail ;
- la mobilité professionnelle, surtout des jeunes ;
- la lutte contre le chômage des jeunes, notamment dans le cadre de la Garantie pour la jeunesse ;
- la qualification des travailleurs ;
- l'information sur la formation professionnelle transfrontalière ;
- la suppression des obstacles réglementaires.

Faciliter et informer

Toute une palette de processus vont être encouragés afin de réaliser ces objectifs. À titre d'exemple, citons :

- la reconnaissance mutuelle des diplômes et compétences ;
- l'obtention de diplômes (voire de plusieurs diplômes) suite à des formations réalisées dans deux États ;
- la formation continue au cours de stages accomplis dans une entreprise d'un autre pays ;
- la mise en réseaux des services compétents, tels que les ministères, les services de l'emploi ou d'aide à la jeunesse ;
- un accompagnement renforcé des frontaliers, etc.

L'ensemble des partenaires vont mettre leur savoir et savoir-faire à contribution, tout particulièrement l'Observatoire interrégional du marché de l'Emploi (OIE), la Task Force Frontaliers et les réseaux EURES-T-SLLR (Sarre, Lorraine, Luxembourg et Rhénanie-Palatinat) et P.E.D. (Lorraine, Luxembourg et Province du Luxembourg Belge).

Faire mieux connaître les actuelles et nouvelles possibilités de formation professionnelle dans la Grande Région passera aussi par une politique d'information volontariste, autour d'un portail Internet, de publications, de stands et d'ateliers dans les écoles et entreprises.

Chaque année, rapport sera fait de la mise en œuvre de l'accord au Sommet de la Grande Région et des recommandations seront formulées.

Information sur la Grande Région : <http://www.granderegion.net>